

Déclaration de la FSU au CHSCTD du 29 novembre 2019.



Monsieur l'Inspecteur d'académie,

En ouverture du livre IV du code du travail, lequel s'applique pleinement aux services de l'éducation nationale, l'un des 9 principes généraux de prévention s'intitule « l'adaptation du travail à l'Homme ». Ainsi, aux termes de l'article L-4121-1, il est mentionné que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » et encore que « l'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

Nous constatons une fois de plus que l'État établit des textes de lois qu'il ne respecte pas, qu'il ne tente même pas de respecter. Que dire de l'absence systématique du ministre Blanquer lors des CHSCT ministériels, ordinaires et extraordinaires, ainsi que de l'absence du recteur au CHSCT académique ? Pourtant, tendre à l'amélioration des situations existantes est un défi actuel et important. Les directeurs et directrices d'école perdent dans la lourdeur et le fichage administratifs le sens de leur mission initiale, à savoir faire partie d'une communauté éducative et en être le moteur. Les collègues AESH, rappelons-le – pour un salaire de misère –, se voient imposer un fonctionnement en PIAL alors que ces derniers n'existent toujours pas officiellement. Par le prisme managérial de la flexibilité, on constate surtout des conditions de travail dégradées et un suivi d'élève de moindre qualité. Cela alors que le manque d'AESH était criant à la rentrée scolaire et que les situations d'EBEP se multiplient. Lors du dernier CHSCT-D, il avait été dit que l'administration s'efforcerait « de renouveler le contrat de tout personnel en CUI-PEC qui souhaiterait poursuivre son parcours dans la fonction d'AVS », or nombre de collègues en CUI-PEC voient leur contrat se terminer sans proposition de renouvellement.

Dans le secondaire maintenant, où les réformes nationales ont eu un impact important sur les conditions de travail et donc la santé des personnels : quels principes de prévention l'administration a mis en jeu dans l'accompagnement des équipes et la conduite du changement ? La dernière visite du CHSCT-D au lycée de Chazelle-sur-Lyon a pourtant bien démontré l'effet de la réforme du lycée sur l'organisation du travail des collègues.

Enfin la réforme des retraites : évidemment nous espérons qu'elle soit mise à mal par le mouvement social d'ampleur qui s'apprête à débuter jeudi prochain, cependant nous pouvons légitimement craindre qu'en l'état, elle ait des conséquences graves sur les collègues. Comment l'État va-t-il garantir la santé de ces travailleurs et travailleuses tout en leur demandant de « tenir » devant les élèves, malgré la fatigue qui sera la leur ? Et comment soutenir un projet qui pénalisera, une fois de plus, les femmes et les personnes les plus fragiles ?

Bref, la tâche en matière de prévention et d'amélioration des conditions de travail est grande. Nous ne pouvons que remarquer tristement que notre ministre préfère annoncer la fusion des CHSCT avec les CT dans des conditions encore floues, tenir des propos discriminatoires utilisant des leviers islamophobes, loin de toute réalité de terrain, adresser à tous les enseignants et enseignantes une affiche de la Marseillaise qui en dit long sur ce que sont pour lui les priorités et les valeurs de la république.

A un niveau plus local, notons que proposer des "déjeuners d'affaires" à des collègues en souffrance, – de quelles affaires parle-t-on ? – ou encore leur rappeler leur devoir de "loyauté institutionnelle" alors qu'ils s'engagent pleinement dans leur mission n'a pour conséquence que de creuser le fossé entre d'un côté, les usagers et les équipes, et de l'autre, une administration qui devrait défendre la noble mission qui est celle du service public d'éducation.

En guise de conclusion, nous voulons souligner que le raté de communication concernant la campagne de vaccination contre la grippe ajoute de l'eau au moulin. Nous pensions la médecine de prévention inexistante, elle est en fait à deux vitesses !